

tendre et convaincu, la piété avec laquelle le Saint Père parlait de Jésus Crucifié, son amour pour saint François et pour ses enfants ont vivement touché les heureux témoins de cette scène. En terminant, le Saint Père a prononcé la bénédiction papale sur les étudiants, sur leurs parents et tous ceux qui leur sont chers et sur l'Ordre entier. Il ne se retira pas, sans avoir conversé familièrement pendant quelques instants avec le R^{me} Père Délégué et les Pères Lecteurs groupés autour de lui.

S. E. le Cardinal Netto. — Malgré les démarches faites par le clergé et les fidèles du Portugal, le Souverain Pontife s'est rendu aux raisons que faisait valoir le Patriarche de Lisbonne, et il a accepté sa démission.

Le Vénéré Prélat s'est retiré dans un couvent de son Ordre, chez les Franciscains de Villafranca de los Barros, sur la rive espagnole du Tage, près de Badajo. Il prétend y vivre comme un simple religieux.

A cet acte d'humilité et d'abnégation, il en a ajouté un autre. Il a écrit une dernière lettre pastorale pour demander son pardon à tous ceux qui croiraient avoir à se plaindre de son administration patriarcale.

Adhésion de l'Ordre des Frères-Mineurs à l'Encyclique "Pascendi." — Le 4 octobre, jour de la fête du Séraphique Patriarche dont l'Eglise fait chanter : « *Franciscus, vir catholicus et totus apostolicus, Ecclesiae teneri fidem Romanae docuit. François, homme catholique et tout apostolique, enseigna de garder la foi de l'Eglise Romaine,* » le T. R. P. Joseph Kaufmann, délégué du R^{me} Ministre Général, et le R^{me} Définitoire général de l'Ordre, ont adressé au Souverain Pontife une lettre officielle, où ils proclamaient l'adhésion pleine et entière de tout l'Ordre aux enseignements pontificaux touchant le modernisme. Ils rappelaient comme un glorieux titre de catholicité que la Règle Séraphique se termine par ces paroles toujours fidèlement respectées : *A jamais soumis et prosternés aux pieds de cette même Sainte Eglise Romaine, stables dans la foi catholique, observons la pauvreté, l'humilité et le saint Evangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme nous l'avons formellement promis.* Dans la réponse faite en son nom par l'Em. Cardinal Secrétaire d'Etat, le Souverain Pontife exprima la joie que lui apportait cet hommage, et accorda en reconnaissance à tout l'Ordre la bénédiction Apostolique.

Les pén
vant l'exécu
cale, Sa Sain
prio » toucha
saint Jean de
les Frères M
17 septembre
Pénitencier
sur le choix,
gieux compo

Le Couv
motu proprio
régulé une q
Sainte-Claire
des temps, de

L'acte por
directe du M

Une anci
mars 1907 ap
Sacrée Congr
diction et d'i
la Guadeloupe
duite par les F
ils faisaient h
juin 1903, la C
le pieux usage

Nos Bien
Congrégation
du Vénérable
l'Ordre des Fr
Béatification o

Le même j
la cause du V
profès du mē
cēs est pēdan

La même Sa
un troisième d
la Vénérable S